

**COMMUNE DE
WITTISHEIM**

67820 - Tél. 03.88.85.20.11
mairie@wittisheim.fr



**ARRETE DU MAIRE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION**

Le Maire de la Commune de Wittisheim

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R 411-18 et R411-25 à R411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Considérant la demande formulée le 28 octobre 2024 par l'entreprise SPIE Citynetwork, avec siège 5 rue Lois Bahner à SELESTAT (67600) ;

Considérant qu'en raison des travaux de remplacement des luminaires par chantier mobile dans l'ensemble de la commune de WITTISHEIM, il y a lieu de préconiser certaines restrictions ;

ARRETE :

Article 1^{er} : A compter du 04 novembre 2024 jusqu'au 31 janvier 2025 en raison de travaux de remplacement de luminaires sur le territoire de la commune de WITTISHEIM (67820), l'entreprise SPIE Citynetwork pourra :

- interdire le stationnement et le dépassement au droit du chantier,
- limiter la vitesse à 30 km/h,
- installer une circulation alternée et rétrécir la chaussée.

Article 2 : L'entreprise devra assurer une circulation piétonne sécurisée au droit de la zone de travaux.

Article 3 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire. La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise SPIE CityNetwork en charge des présents travaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de WITTISHEIM.

Article 6 : Monsieur le Maire, la Gendarmerie de MARCKOLSHEIM et la Brigade Verte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation est transmise à :

- Gendarmerie de MARCKOLSHEIM : cob.marckolsheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Brigade verte : contact@brigade-verte.fr
- CeA – Centre d'Entretien et d'Intervention de Sélestat : cei.selestat@alsace.eu
- Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers : CUT.SUNDHOUSE@sis67.alsace
- SIS du Bas-Rhin : arretes.sdis@sis67.alsace et celine.sala@sis67.alsace
- SPIE Citynetwork Selestat : selespiedict@spie.com
- Affichage et archivage en Mairie : www.wittisheim.fr

Fait à Wittisheim, le 31 octobre 2024.

Le Maire,
Monsieur Christophe KNOBLOCH

